

Votants : 79  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 6 mars 2015  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 17 mars 2015

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 16 mars 2015

### ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE – LANCEMENT DE L'APPEL A PROJET 2015 "ESS : UN AUTRE LEVIER DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE"

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Thierry BEAUFILS, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Michel BOURUMEAU, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Gérard GIBAUT, Alain GRIPPON, Christine HYPEAU, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Elisabeth MAILLARD, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PANIER, Sebastien PARTHENAY, Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Jacques BILLY à René PACAULT, Jean BOULAIS à Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Pascal DUFORESTEL à Josiane METAYER, Romain DUPEYROU à Yvonne VACKER, Jean-Martial FREDON à Stéphanie DELGUTTE, Marie-Chantal GARENNE à Jérôme BALOGÉ, Isabelle GODEAU à Michel VEDIE, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Jeanine BARBOTIN, Florent JARRIAULT à Dany MICHAUD, Agnès JARRY à Dominique SIX, Dominique JEUFFRAULT à Luc DELAGARDE, Guillaume JUIN à Alain BAUDIN, Rabah LAICHOURE à Jean-Luc CLISSON, Simon LAPLACE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Sophia MARC à Alain GRIPPON, Philippe MAUFFREY à Jacques MORISSET, Marie-Paule MILLASSEAU à Christelle CHASSAGNE, Joël MISBERT à Elisabeth MAILLARD, Rose-Marie NIETO à Christine HYPEAU, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOIN, Adrien PROUST à Patrick THOMAS, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Florent SIMMONET à Carole BRUNETEAU, Elodie TRUONG à Alain PIVETEAU

#### **Titulaires absents suppléés :**

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST

#### **Titulaires absents :**

Jean-Claude BARRAUD, Robert GOUSSEAU, Elmano MARTINS, Michel PAILLEY

#### **Titulaires absents excusés :**

Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Amaury BREUILLE, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Brigitte COMPETISSA, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Sophia MARC, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Sylvette RIMBAUD, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Elodie TRUONG

**Président de séance :** Jérôme BALOGÉ

**Secrétaire de séance :** Yamina BOUDAHMANI

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

**CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 16 MARS 2015**

### **ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE – LANCEMENT DE L'APPEL A PROJET 2015 "ESS : UN AUTRE LEVIER DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE"**

Monsieur **Eric PERSAIS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

VU

La loi n° 2000-321 du 12/04/2000 sur les droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Le décret n°2001-495 du 06/01/2001,

Le décret n°2002-241 du 21 février 2002 relatif à la société coopérative d'intérêt collectif,

La circulaire du Premier ministre n°5193/SG du 16/01/2007 et ses annexes,

La loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Niortais s'est dotée, en septembre 2011, d'un Schéma de Développement Economique et Commercial (SDEC) arrêtant, pour les 5 ans à venir, un plan d'actions stratégiques dans lequel l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est identifiée comme une filière prioritaire.

Que l'ESS a un réel poids économique sur le territoire de la CAN, puisqu'elle représente 11 985 salariés, 21,2 % des effectifs salariés, 563 établissements employeurs.

Que depuis le vote de la loi ESS du 31 juillet 2014, l'ESS a un périmètre bien défini et de nombreux outils ont été confirmés, voire créés, pour soutenir son développement. Outre l'ouverture aux sociétés de l'économie "classique" qui intègrent dans leurs statuts les valeurs de l'ESS, la loi confirme l'importance des partenariats avec d'autres acteurs socio-économiques via les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE), définis ainsi : « Regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire (au sens de l'article 1er de la présente loi), qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable ». Sur le territoire de la CAN, la SCIC Elan Coopératif Niortais porte le PTCE; elle est soutenue par la CAN pour cette mission.

Au-delà de sa faculté à développer des partenariats, l'ESS a une forte capacité d'innovation, en proposant des solutions alternatives pour répondre à de nouveaux besoins de société. De nombreux projets expérimentaux sont en gestation, mais n'ont souvent pas les capacités organisationnelles et financières pour être testés, voire développés.

La CAN propose d'accompagner l'évolution du secteur de l'ESS en apportant son soutien à des projets expérimentaux et innovants développés sur le territoire. Elle choisit le principe d'un appel à projets annuel pour encourager la mise en œuvre de ces actions.

L'objectif de cet appel à projets est de :

- Renforcer le réseau, les échanges et les coopérations entre les acteurs de l'ESS,
- Développer les échanges entre les acteurs de l'ESS et les entreprises de l'économie « classique », les collectivités territoriales et leurs groupements, les centres de recherche, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les organismes de formation, ou toute autre personne physique ou morale.
- Permettre l'expérimentation pour encourager les pratiques et les projets innovants pour le territoire.

Pour 2015, 3 thématiques prioritaires ont été identifiées :

1. Circuits courts, économie du partage et ancrage territorial : alimentation, finances, approvisionnement, circuit de distribution, emploi ...,
2. Autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap,
3. Valorisation du patrimoine local : patrimoine bâti, culturel, alimentaire, immatériel.

Un règlement précise les objectifs, les bénéficiaires, les critères d'éligibilité et les interventions financières et décrit la nature des projets attendus.

Cet appel à projets est ouvert jusqu'au 11 septembre 2015. Deux dates limites de dépôt des candidatures sont définies : le 30 juin 2015 et le 11 septembre 2015.

Il sera doté d'une enveloppe de 50 000 €, inscrit au budget principal 2015. Cela permettra de soutenir au moins 5 projets.

Un Comité de sélection sera constitué pour retenir les projets. Il sera composé du Vice-Président délégué en charge de l'ESS, du Vice-Président en charge de l'Economie, de la directrice du Pôle EADT.

Les projets sélectionnés feront l'objet d'une délibération en Conseil d'Agglomération.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le règlement de l'appel à projets tel que décrit en annexe,
- Approuver la composition du Comité de sélection,
- Autoriser le lancement de l'appel à projets 2015 "L'économie sociale et solidaire : un autre levier de développement économique" jusqu'au vendredi 11 septembre 2015 inclus,
- Approuver la somme de 50 000 € dédiée à cet appel à projet,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 79  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Eric PERSAIS**

**Vice-Président Délégué**

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20150316-C43-03-2015-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2015  
Date de réception préfecture : 19/03/2015